RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

SERVICE
de la PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

BREVET D'INVENTION

Gr. 9. — Cl. 4.

N° 999.265

Perfectionnements apportés aux meubles pour le couchage.

M. EUGÈNE-JIM POLITZER résidant en France (Seine).

Demandé le 12 décembre 1945, à 15h 56m, à Paris.
Délivré le 3 octobre 1951. — Publié le 29 janvier 1952.
(*Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.*)

L'invention est relative aux meubles pour assurer le repos dans la position couchée (lits, divans, chaise-longues, etc.).

Elle a pour but, surtout, de permettre d'assurer, par un plus grand confort, des conditions de repos meilleures que jusqu'à présent.

Elle consiste, principalement, à combiner aux meubles du genre en question des moyens pour éviter que les couvertures ne viennent peser sur une partie déterminée du corps de la personne couchée ou allongée, notamment sur les pieds.

Elle consiste, mise à part cette disposition principale, en certaines autres dispositions qui s'utilisent de préférence en même temps et dont il sera plus explicitement parlé ci-après.

Elle vise plus particulièrement certains modes d'application, ainsi que certains modes de réalisation, desdites dispositions; et elle vise, plus particulièrement encore et ce à titre de produits industriels nouveaux, les meubles du genre en question comportant application de ces mêmes dispositions, ainsi que les éléments spéciaux propres à leur établissement.

Et elle pourra, de toute façon, être bien comprise à l'aide du complément de description qui suit ainsi que du dessin ci-annexé, lesquels complément et dessin, ne sont, bien entendu, donnés surtout qu'à titre d'indication.

La fig. 1 de ce dessin, montre en élévation schématique un lit muni d'un dispositif conforme à l'invention, pour maintenir soulevées les couvertures à l'endroit des pieds.

La fig. 2 montre séparément, en perspective, ledit dispositif.

Les fig. 3 à 5 montrent en perspective des dispositifs du même genre, selon des variantes de l'invention.

La fig. 6 montre en coupe un dispositif du même genre, également conforme à l'invention, pour chaise-longue.

Selon l'invention, et plus spécialement selon ceux de ses modes d'application, ainsi que ceux des modes de réalisation de ses diverses parties, auxquels il semble qu'il y ait lieu d'accorder la préférence, disposant, par exemple, d'un meuble pour le repos, tel qu'un lit, un divan, une chaise-longue, etc., et se proposant (suivant le but que poursuit ladite invention) d'améliorer les conditions de couchage, on s'y prend comme suit ou de façon analogue.

On a remarqué que, dans les installations de ce genre le poids des couvertures vient généralement s'exercer sur le corps de la personne allongée et en particulier sur les pieds, qui sont le plus en saillie par rapport au plan du matelas ou autre support. Il en résulte une gêne qui est souvent une cause d'insomnie ou de sommeil agité, ou qui, de toute façon, influe défavorablement sur les conditions de repos que l'on se propose de réaliser, même pour des personnes bien portantes; le mal étant encore plus grave s'il s'agit de personnes malades, nerveuses, souffrantes ou blessées.

Pour remédier à cet inconvéient, on procède de façon telle, conformément à l'invention, que des moyens soient prévus pour maintenir convenablement soulevées les couvertures à l'endroit des pieds (et/ou éventuellement à d'autres endroits).

Pour réaliser lesdits moyens, l'homme de l'art pourra s'y prendre, bien entendu, de diverses manières, en ayant soin de faire en sorte que, d'une part, ces moyens puissent être montés de façon aisée, et, d'autre part, ils ne gênent pas la mise en place des divers éléments de couchage tels que couvertures, draps, etc.

C'est ainsi que, supposant d'abord qu'il s'agisse d'un lit (fig. 1 et 2), on pourra agencer lesdits moyens de façon telle qu'ils viennent prendre appui sur le lit, notamment entre le matelas 1 et le sommier 2.

A cet effet, on les constitue, par exemple, par une sorte de support 3 comportant un pied 4 propre à venir s'insérer entre lesdits éléments 1 et 2, avec un élément stabilisateur 5, ledit support s'élargis-

Prix du fascicule : 25 francs.

Best Available C

sant en 6 pour supporter les couvertures, soit sur toute la longueur du lit, soit seulement sur une partie de ce dernier.

Le dispositif en question peut être établi en toute matière (bois, métal, matière moulée, etc.).

Les fig. 3 à 5 illustrent des modes de réalisation utilisant des tubes (étant entendu que ces réalisations pourraient être traitées en d'autres matières).

On voit sur les fig. 4 et 5, des dispositifs du même genre, mais s'introduisant sur le côté du lit.

La hauteur h, entre le pied 4 et la partie supérieure 6 sera convenablement adaptée à la longueur des pieds de la personne considérée; le dispositif pourra d'ailleurs être tel, si nécessaire, que cette hauteur soit rendue réglable. De même la largeur d dudit dispositif pourra, elle-même, être réglable.

Dans le cas de tubes, le réglage pourrait s'effectuer par télescopage, comme représenté en 6_1, 6_2 et en 3_1, 3_2; une bague de serrage est prévue en 7 pour fixer chaque position de réglage.

On voit aisément qu'un tel appareil peut être posé à l'endroit où on désire l'utiliser, et cela sans qu'il constitue aucune gêne pour la mise en place des draps et couvertures, lesquels sont représentés en 8, 9 sur le dessin.

Supposant maintenant qu'il s'agisse, non plus d'un lit mais d'une chaise longue (fig. 6) il sera aisé d'imaginer un appareil du même genre, celui-ci comprenant, par exemple, essentiellement, d'une part, un pied 4 avantageusement en forme de fourche et destiné à s'engager sur la partie avant 10 de la chaise longue, avec si nécessaire, un dispositif de serrage tel que 11 et, d'autre part, le support proprement dit 3, 6.

Ici encore, la mise en place de l'appareil s'effectue sans difficulté.

Il est entendu que les appareils qui viennent d'être décrits peuvent, en outre, servir à toutes autres fins, et notamment être utilisés pour supporter une bouillotte telle que représenté en 12 sur le dessin (fig. 6), celle-ci s'appuyant sur un support 13 solidaire de l'appareil (ou éventuellement amovible).

En suite de quoi, quel que soit le mode de réalisation adopté, on obtient un dispositif dont le fonctionnement ressort suffisamment de ce qui précède pour qu'il soit inutile d'insister à son sujet et qui présente, par rapport aux meubles du genre en question déjà existants, l'avantage d'assurer le repos dans des conditions bien meilleures que jusqu'à présent.

Comme il va de soi, et comme il résulte d'ailleurs de ce qui précède, l'invention ne se limite nullement à ceux de ses modes d'application, non plus qu'à ceux des modes de réalisation, de ses diverses parties ayant été plus spécialement envisagés; elle en embrasse, au contraire, toutes les variantes.

RÉSUMÉ.

La présente invention a pour objet des perfectionnements apportés aux meubles pour le couchage. Elle consiste, principalement, à combiner aux meubles du genre en question des moyens pour éviter que les couvertures ne viennent peser sur une partie déterminée du corps de la personne couchée ou allongée, notamment sur les pieds. Elle vise plus particulièrement certains modes d'application, ainsi que certains modes de réalisation, desdits perfectionnements; et elle vise, plus particulièrement encore et ce à titre de produits industriels nouveaux, les meubles du genre en question comportant application de ces mêmes perfectionnements, ainsi que les éléments spéciaux propres à leur établissement.

EUGÈNE-JIM POLITZER.

Par procuration :

René PLASSERAUD.

Pour la vente des fascicules, s'adresser à l'IMPRIMERIE NATIONALE, 27, rue de la Convention, Paris (15e).

Best Available Copy

Fig. 1.

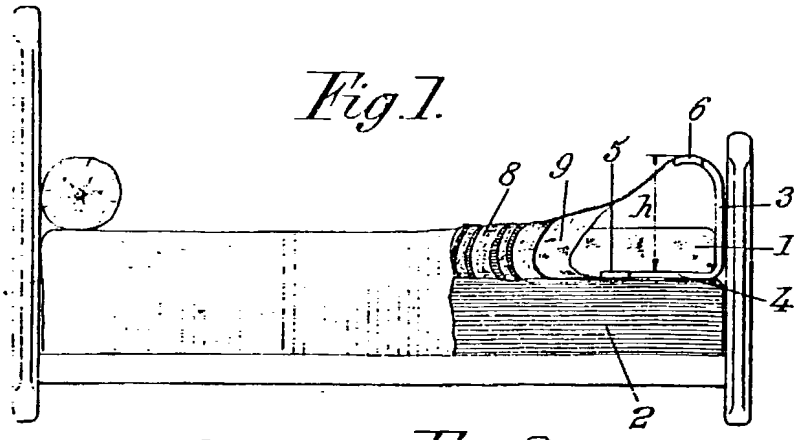

Fig. 2.

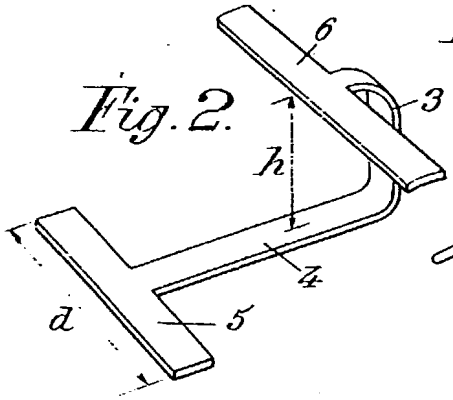

Fig. 3.

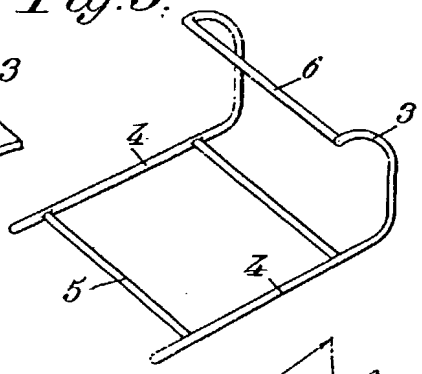

Fig. 4.

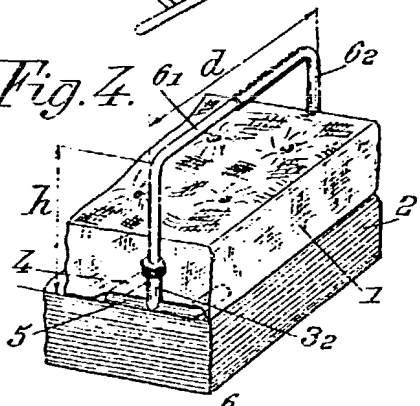

Fig. 5.

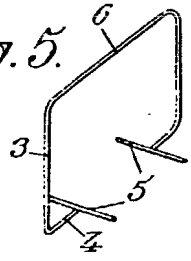

Fig. 6.

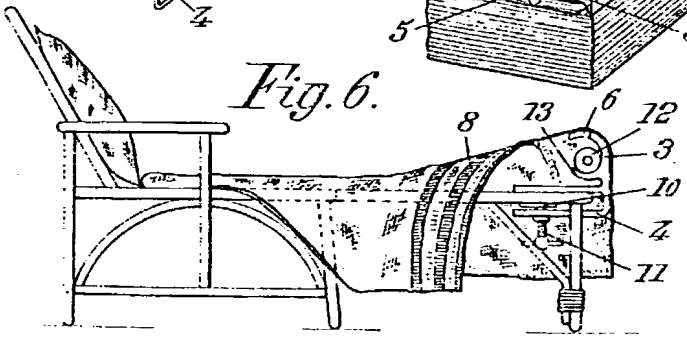

Best Available Copy